

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, concernant l'état sanitaire des arbres à Anderlecht.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

Nombre de nos concitoyens sont attachés au caractère vert qui participe grandement à l'identité positive de notre commune. Les arbres en particulier occupent une place importante dans l'attention des gens quant à la qualité de vie de leur quartier. Ainsi, se multiplient ces derniers mois, l'expression de craintes à l'égard de l'état sanitaire des arbres dans la commune. L'apparition de maladies, singulièrement pour les arbres d'alignement, a provoqué ces dernières années d'importantes mesures de remplacement. Pour autant, de trop nombreux arbres, d'alignement mais aussi dans nos parcs, montrent des signes tangibles d'une santé précaire : arbres défeuillés ou arborant de nombreuses branches mortes, troncs et branches rongés par des mycoses larges et voyantes. La chute récente d'un arbre à proximité du cimetière ou l'état déplorable d'un arbre moribond situé au croisement des rues Démosthène et du Souvenir, sont deux exemples parmi tant d'autres.

Pourriez-vous me dire ce qu'il en est du suivi sanitaire de nos arbres anderlechtois ? Quelles mesures phytosanitaires sont-elles prises pour prévenir endiguer les maladies ? Comment se fait-il que des arbres manifestement en extrême fin de vie sont malgré tout maintenu alors que leur état est observable par tous ? Quelle programmation de replantation est à l'œuvre en cette période propice ? Le service « Espaces verts » dispose-t-il des moyens matériels et humains nécessaires pour assurer l'entretien et la santé des arbres présents sur le domaine public communal ainsi que la sécurité des promeneurs ? Les arbres anciens et ou remarquables font-ils l'objet d'une attention plus particulière et d'une veille sanitaire plus élaborée ? Dans le cadre des nouvelles plantations quelles sont les espèces d'arbres privilégiés ? Certaines variétés sont-elles clairement proscrites ? La commune collabore-t-elle avec d'autres organismes pour assurer la santé de son patrimoine arboré ? Comment s'organise ces collaborations à l'heure actuelle ?

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord :

Les arbres en milieu urbain jouent un rôle très important et pas uniquement paysagers. Ils ont beaucoup de rôle éco-systémique, notamment dans la biodiversité. Cependant, ils subissent des agressions de plus en plus nombreuses et complexes. Ce sont principalement les arbres d'alignement qui sont exposés aux facteurs défavorables de l'environnement urbain. La sécheresse et les maladies causées par le réchauffement climatique affectent très fort les arbres urbains. Nos arbres n'ont pas pu développer de système de défense. Les frênes sont atteints de chalarose, les peupliers ont une courte espérance de vie et sont rongés par les champignons, les marronniers sont affligés de chancres. Le changement climatique et les bactéries sont en cause. Afin de connaître l'état phytosanitaire, la commune avait commandé une étude en ce sens. Depuis 2016, le service « Aménagement » élabore des cahiers des charges pour l'inspection phytosanitaire des arbres dans nos parcs par une société privée.

L'objectif est d'avoir un inventaire de tous les arbres de la commune et de connaître leur état de santé. Les arbres d'alignement sont contrôlés quotidiennement par un agent communal spécialisé dans la gestion arboricole.

En ce qui concerne les arbres des parcs, tous les arbres d'un diamètre de plus de 0 centimètres et de plus de 150 centimètres ont été contrôlés. Au total 3750 arbres ont été contrôlés. Cette étude phytosanitaire constitue la base de la gestion à court, moyen et long terme. A ce stade, trente et un parcs ont déjà été contrôlés. Sur les 3750 arbres, certains ont été déclarés malades, d'autres comme dangereux ». Mais la grande majorité est en très bon état de santé. Toutefois, certains d'entre eux devront être abattus car ils représentent un danger imminent, soit car ils sont très malades. L'arbre est un être vivant, qui évolue et qui forme une structure architecturée et partiellement masquée. Donc, le fait qu'il ne présente aucun défaut visible n'est pas une garantie de l'absence de tous risques au moment de l'observation ou dans le futur. La structure d'un arbre sain peut se rompre dans diverses circonstances non liées à l'état de l'arbre. A l'inverse, un arbre qui présente certains défaut peut présenter un risque acceptable de par ses propres capacités de réaction ou via une intervention humaine. Grâce à l'étude phytosanitaire, le service peut consentir à un niveau de risque acceptable. Un arbre est considéré comme à dangerosité élevée dès lors qu'il présente des vices de stabilité apparents, reconnus, intenses, et susceptibles de compromettre leur ancrage ou leur intégrité prochainement. On parle ici de moins de 2% du patrimoine arboricole communal dans les parcs. Le Collège donnera prochainement les résultats de cette étude.

La prise de décision concernant les arbres remarquables ou à haute valeur paysagère, bien souvent âgés et présentant des défauts doit intégrer la valeur particulière de l'individu, son intérêt paysager, historique et ou écologique. Par exemple, pour tous les arbres matures, un haubannage est envisagé avant une taille sécuritaire et ce d'éviter d'occasionner des grosses plaies d'élagage pouvant aggraver l'état phytosanitaire des arbres. Le service « Entretien » collabore étroitement avec « Bruxelles-Environnement » en ce qui concerne les nouvelles évolutions de la gestion arboricole. Malheureusement, pour beaucoup de maladies, il n'existe actuellement aucun remède. Le service suit l'évolution des nouvelles espèces d'arbres chez les pépiniéristes afin de choisir les essences moins susceptibles aux maladies. Un exemple de réussite et l'introduction de nouvelles variété d'orme. Cette saison, vingt ares seront plantés et, en 2020, un marché sera lancé pour remplacer une centaine d'arbres.

G. VAN GOIDSENHOVEN prend acte de ce qui a été dit et espère que le Conseil aura l'occasion de prendre connaissance de cette étude phytosanitaire. Le citoyen s'interroge sur les raisons de voir suite à des intempéries, un certain nombre d'arbres se retrouver couchés sur la voie publique, défeuillés ou restant en plein carrefour, ce qui donne une mauvaise impression. Il faudrait rester attentif à certaines situations qui suscitent un certain nombre de commentaires. Cela reste peut compréhensible pour les citoyens qui constatent que certains arbres mériteraient de faire l'objet d'attention et d'un suivi.